

Le Point

“
2^{ème} Conférence
d'actualité”

Handicap & Accessibilité 2015

*A 1 an de l'échéance, les clés pour faire de l'obligation
une source de productivité et d'innovation*



Une conférence Le Point
Mardi 10 décembre 2013 de 14h00 à 18h40
La Maison des Centraliens - Paris

En partenariat avec :



SIEMENS

Pourquoi participer ?

Madame, Monsieur,

La loi de 2005 a été un véritable accélérateur de l'inclusion des handicapés, en démultipliant les initiatives en matière d'accessibilité, physique et à l'emploi, tant dans le privé que dans le public.

Cependant, à **presque 1 an de l'échéance du 1^{er} janvier 2015, de trop nombreux établissements recevant du public - ERP - ne sont toujours pas conformes. Comment concrètement pourront-ils respecter cette date butoir ? L'objectif fixé il y a près de 9 ans est-il finalement intenable ? De même, les bâtiments «code du travail», non ERP, doivent-ils anticiper un décret et un arrêté avec les mêmes exigences que la loi de 2005 ?**

Les coûts exorbitants de la mise en conformité sont un réel frein. Le millefeuille des normes est devenu contre-productif. Par exemple, dans le domaine immobilier, pourquoi rendre accessible la totalité d'un bâtiment alors que le rez-de-chaussée suffirait le plus souvent ? **Cette dictature des normes s'affiche comme un vrai handicap pour l'économie.** Ne faudrait-il pas se tourner vers des règles de gouvernance plus simples ou *soft law* pour être pragmatique plutôt que normaliser à outrance ?

Conscient de l'urgence, le Premier Ministre a mandaté la sénatrice Marie-Lise Campion pour identifier les solutions. Rendu public le 1^{er} mars 2013, ce rapport propose des mesures, dont les Agendas d'Accessibilité Programmée - Ad'AP - sont le fer de lance. De même, un Comité interministériel sur le handicap, planifié en septembre 2013, définira la marche à suivre.

Au-delà de l'accessibilité physique, l'accès à l'emploi est aussi un chantier clé. **Contrairement aux idées reçues, nombreux sont les exemples où les personnes handicapées sont source de productivité et d'innovation. Leur valeur économique est réelle. Ce qui semble à première vue politiquement incorrect est en seconde analyse une bonne nouvelle !** Cependant, les quotas imposés d'emploi de travailleurs handicapés révèlent un décalage récurrent entre leur formation et les besoins des recruteurs. Quelles sont les pistes possibles pour résoudre cette équation ?

A l'occasion de la 2^{ème} édition de la Conférence Handicap, Le Point souhaite mettre en valeur les leviers pour recréer un cercle vertueux entre handicap et entreprises. Il s'agit de **dépasser la contrainte réglementaire et financière, et placer le handicap comme moteur de productivité et d'innovation.**

Venez rencontrer des orateurs de haut niveau, sélectionnés et experts afin de débattre sur :

- Les moyens concrets pour respecter la date butoir de 2015
- Les derniers leviers pour financer vos projets d'accessibilité
- Les bonnes pratiques pour trouver et intégrer les handicapés diplômés
- Les progrès apportés par le choc de la simplification des normes
- La valeur ajoutée des personnes handicapées pour la R&D et l'innovation

Nous réjouissons de vous accueillir lors de cette conférence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Anne Jeanblanc,
Journaliste,
Le Point

Les débats seront animés par Anne Jeanblanc, Journaliste, **Le Point**

14h00 Les pistes du rapport « Réussir 2015 » du 1^{er} mars 2013 pour tenir le cap des obligations du 1^{er} janvier 2015 en matière d'accessibilité

- **Claire-Lise Campion**, Sénatrice de l'Essonne - Auteur du rapport « Réussir 2015 »

14h30 Depuis la loi de 2005, les enseignements des succès et difficultés à surmonter mais aussi les coûts liés à l'intégration des personnes handicapées

- Zoom sur les dernières initiatives menées en matière d'accessibilité sur toute la chaîne de déplacement
- Et concrètement, comment tenir la date butoir du 1er Janvier 2015 ?
- **Jacques Kerdoncuff**, Délégué pour la Défense et la Sécurité, Direction de l'Immobilier, **SOCIETE GENERALE**
- **Dominique Olivier**, DRH, **ROBERT BOSCH France SAS**
- **Liliane Plantive**, Vice-présidente en charge des actions et réalisations en faveur des personnes handicapées, **NANTES METROPOLE** – 2^{ème} prix européen de la ville accessible lors de l'Access City Award 2012

15h10 Les fortes contradictions de la réglementation en faveur des handicapés : quand les normes sont contreproductives

Où en est-on de la simplification des normes voulue par François Hollande et marquée par la circulaire du Premier ministre du 17 juillet 2013, applicable au 1^{er} septembre 2013 ?

- La surproduction des lois est contreproductive au niveau opérationnel : Est-ce que l'autorégulation par les professionnels est suffisante ?
- Quelles bonnes pratiques retenir des autres pays européens ?
- **Henri Despagne**, Directeur de la Prévention des risques hôtelier et de l'accessibilité handicapé, **GROUPE ACCOR**
- **Agnès Marie-Egyptienne**, Secrétaire Générale, **Comité Interministériel du Handicap** - Membre, **OBIACU** - *Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle*

15h50 Pause-Café

16h10 Les clés pour que l'offre et la demande sur le marché se rencontrent

Au-delà de l'accessibilité physique, comment résoudre la problématique de l'accessibilité au marché du travail ?

- **Sophie Cluzel**, Présidente, **FNASEPH** - *Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une Situation de Handicap*
- **Daniel Dreux**, Vice-Président DRH, **EURODISNEY**
- **Michel-André Philippe**, Président, **HANDIEXPERH**
- **Odile Menneveau**, Présidente, **AGEFIPH** - *Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées*

17h00 Quand le handicap booste l'innovation

- L'apport clé des travailleurs handicapés en matière d'innovation produit et offre
- Retour d'expérience des pionniers en matière de mobilité : quand l'innovation dépasse son objectif d'origine et profite à tous

- **Patrice Couronne**, Directeur Marketing, **SIEMENS**
- **Philippe de Longevialle**, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement - Président de la Commission Grenobloise d'Accessibilité, **VILLE DE GRENOBLE**

17h40 Quand le handicap booste la productivité

- Les forces de la différence : dépasser les coûts engrangés par l'adaptation d'un poste de travail et retrouver le cercle vertueux de l'inclusion des handicapés
- Les clés pour permettre aux managers de « transformer l'essai » en intégrant les travailleurs handicapés comme moteur de performance des équipes

- **Anne de Danne**, Secrétaire Générale, **MALAKOFF MEDERIC**
- **Christian Sanchez**, Directeur Développement Social Groupe, **LVMH**, et Président de l'**ARPEJEH** - *Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés*
- **François Suquet**, Vice-Président Groupe, Directeur des Ressources Humaines France, Maroc et Tunisie, **STMICROELECTRONICS**

18h20 Allocation de clôture : Quand le handicap est un facteur de performance



- **Philippe Croizon, Athlète Français** - Le premier amputé des quatre membres à avoir, à la nage, relié les 5 continents en 2012 et traversé la Manche en 2010

18h40 Clôture de la conférence

Découvrez toutes les Conférences Le Point sur :

<http://www.lepoint.fr/html/lepoint/conferences.php>

Le panel des orateurs



Claire-Lise Campion

- *Claire-Lise Campion, Sénatrice de l'Essonne - Auteur du rapport « Réussir 2015 »*



Philippe Croizon

- *Patrice Couronne, Directeur Marketing, **SIEMENS***

- *Sophie Cluzel, Présidente, **FNASEPH - Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une Situation de Handicap***



Odile Menneteau

- *Philippe Croizon, **Athlète Français** - Le premier amputé des quatre membres à avoir, à la nage, relié les 5 continents en 2012 et traversé la Manche en 2010*

- *Anne de Danne, Secrétaire Générale, **MALAKOFF MEDERIC***



Dominique Olivier

- *Henri Despagne, Directeur de la Prévention des risques hôteliers et de l'accessibilité handicapés, **GRUPE ACCOR***

- *Daniel Dreux, Vice-Président DRH, **EURODISNEY***



Philippe de Longevialle

- *Jacques Kerdoncuff, Délégué pour la Défense et la Sécurité, Direction de l'Immobilier, **SOCIETE GENERALE***

- *Philippe de Longevialle, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement - Président de la Commission Grenobloise d'Accessibilité, **VILLE DE GRENOBLE***



Henri Despagne

- *Agnès Marie-Egyptienne, Secrétaire Générale, **Comité Interministériel du Handicap** - Membre, **OBIAÇU - Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle***

- *Odile Menneteau, Présidente, **AGEFIPH - Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées***



Michel-André Philippe

- *Dominique Olivier, DRH, **ROBERT BOSCH France SAS***

- *Michel-André Philippe, Président, **HANDIEXPERH***



Liliane Plantive

- *Liliane Plantive, Vice-présidente en charge des actions et réalisations en faveur des personnes handicapées, **NANTES METROPOLE** - 2^{ème} prix européen de la ville accessible lors de l'Access City Award 2012*

- *Christian Sanchez, Directeur Développement Social Groupe, **LVMH**, et Président de l'**ARPEJEH - Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés***



Christian Sanchez

- *François Suquet, Vice-Président Groupe, Directeur des Ressources Humaines France, Maroc et Tunisie, **STMICROELECTRONICS***

Bulletin d'inscription

LHA1312

Le mardi 10 décembre 2013

Conférence Le Point « Handicap & Accessibilité 2015 »

La Maison des Centraliens

8 rue Jean Goujon 75008 Paris



Scan pour inscription

A. Informations sur le participant

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Tel : Fax :

E-mail :

B. Informations sur la société

Société :

N° TVA intracommunautaire (impératif) :

Adresse :

CP : Ville :

Pays : Tel : Fax :

Adresse de facturation si différente :

C. Règlement

Par chèque à l'ordre de Development Institute International en portant la mention **LHA1312** au dos du chèque

Par virement à notre banque : BNP, compte N°30004 00760 00010009271/92 libellé au nom de

Development institute international avec la mention **LHA1312** et le nom du participant

Par virement international SWIFT à notre banque : BNP AFRPPPCE, IBAN : FR7630004 00760

000 10009271/92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LHA1312** et le nom du participant

D. Confirmation

Je m'inscris et accepte les Conditions Générales de Vente

Tarif spécial : **340€ HT (406,64€ TTC)** pour tout règlement **avant le 11/10/2013**, soit 150 € HT de réduction

Tarif spécial : **390€ HT (466,44€ TTC)** pour tout règlement **avant le 22/11/2013**, soit 100 € HT de réduction

Plein tarif : **490€ HT (586,04€ TTC)** pour tout règlement **après le 22/11/2013**

Mairies, Collectivités, Ministères ou Administration Centrale : **294€ HT (351,63€ TTC)** soit 40% de réduction

Tarif de groupe : contactez-nous au +33(0)1 43 12 85 55

Signature et cachet de l'entreprise :

Pour participer aux débats, merci de renvoyer ce coupon accompagné de votre règlement à l'ordre de Dii

• Par courrier à l'attention de LE POINT - Dii agency

• 164 bd Haussmann • 75008 Paris • Par tel au +33 (0)1 43 12 85 55

• Par mail à lepoint@development-institute.com • Par fax +33(0)1 40 06 95 26

Conditions Générales de Vente : Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés en intégralité avant l'évènement. Ils comprennent l'accès au séminaire, aux pauses-café et au cocktail. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent. Conditions d'annulation et de remplacement : Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année. Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 200 € HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider votre participation et votre inscription à notre évènement. Le destinataire des données est : Development institute international.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Clients à l'adresse suivante : service-clients@development-institute.com

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant